

## CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

### DIAGNOSTIC TERRITORIAL PREALABLE A L'ETABLISSEMENT DE LA CONVENTION

#### I. Présentation du territoire

La communauté de communes du Pays de Tronçais est située au Nord-Ouest du département de l'Allier. Elle couvre 15 communes et regroupe 7 469 habitants.

Elle s'inscrit dans un territoire rural, qui souffre sur les plans démographique et économique, tout en disposant :

- d'un réel capital humain (associatif et entrepreneurial) ;
- d'une identité forte portée par un massif forestier dont le nom évocateur « Tronçais » résonne bien au-delà de ses limites administratives de l'Allier.

Le Pays de Tronçais appartient aux espaces que le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) qualifie de « campagnes vieilles à très faible densité, à faibles revenus avec une économie présente et agricole ». Parallèlement, l'analyse économique des capacités financières de la communauté de communes souligne le potentiel d'investissement et de fonctionnement dont dispose la collectivité.

#### A. Caractéristiques de la population : un déclin encore inversable.

La population du Pays de Tronçais décline en raison d'un solde naturel négatif (-1,3 %/an) : les décès sont plus nombreux que les naissances du fait de la structure par âge de la population. Toutefois, l'attrait du territoire se lit à travers les résultats du solde migratoire. Ce dernier est positif depuis deux décennies (+0,9 %/an).

Contrairement à une idée reçue, près des trois quarts (73 %) des nouveaux venus sont âgés de moins de 55 ans alors que ceux-ci rassemblent que 47 % de la population vivant dans le Pays de Tronçais. Par conséquent, non seulement le flux migratoire est positif mais il contribue également au rajeunissement de la population. Bref, près de la moitié des nouveaux arrivants sont actifs. Il s'agit donc d'un signe encourageant pour l'avenir du territoire.

De surcroît, suite la crise sanitaire, ce phénomène pourrait s'amplifier même si le Pays de Tronçais ne constitue pas une destination privilégiée comme les littoraux et les grandes couronnes des métropoles.

Au total, d'ici 2050, l'INSEE estime que la population totale du Centre France se stabiliserait et des départements comme la Creuse et l'Allier pourrait regagner des habitants. Le vieillissement de la population ralentirait parce qu'à cette date les séniors appartiendront aux générations moins nombreuses suivant le baby-boom.

- ⇒ En définitive, le Pays de Tronçais doit s'insérer dans cette dynamique et il n'apparaît pas condamné au déclin car il dispose de sérieux atouts qui le distinguent de ses voisins immédiats.

## **B. Caractéristiques de l'économie : Le tourisme, un vecteur de développement économique.**

L'économie locale repose sur l'agriculture (élevage bovin charolais, polyculture), la filière bois, la santé et le tourisme. Ce dernier a été identifié comme un levier de développement de territoire et dès la fin des années 1960. En effet, le Pays de Tronçais dispose d'un véritable potentiel d'attractivité touristique notamment grâce à la forêt domaniale de Tronçais. Son étendue (10 500 hectares), ses bois de grande qualité, son homogénéité sont connus de tous les professionnels de la filière bois.

Plus largement, en décembre 2022, le Pays de Tronçais comptait 1 239 établissements enregistrés dans le répertoire SIRENE de l'INSEE, soit 18,9 entreprises pour 100 habitants contre 14,2 pour l'Allier. En termes d'emploi, 44 % des emplois présents sur le territoire relèvent de la catégorie administration publique ou enseignement.

Le territoire compte 2 909 actifs. En 2021, le territoire comptait 565 demandeurs d'emploi de catégorie A/B/C. Bref, en 2019, le taux de chômage, au sens de l'INSEE, était de 14 % pour le Pays de Tronçais contre 13 % pour la France métropolitaine.

## **C. Caractéristiques des revenus : des revenus faibles et largement composés de prestations sociales.**

Le revenu moyen par foyer fiscal était de 18 936 € en 2021 contre 22 622 € pour l'Allier et 28 903 € pour la Région. Les ressources du territoire sont donc largement inférieures aux autres strates.

En 2020, le revenu du ménage le plus pauvre des 10 % les plus riches de l'EPCI était de 3,1 fois plus élevé que celui du plus riches des 10 % les plus pauvres. Par conséquent, en 2021, 33 % des foyers fiscaux du Pays de Tronçais payaient l'impôt sur le revenu contre 45 % au niveau national.

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé entre 50 % et 99 % de prestations sociales est passé de 74 à 283. Dans le même temps, le nombre de foyers CAF à bas revenus est passé de 401 à 525. En 2021, 34 % des foyers CAF bénéficiaient d'une aide pour le logement sur la communauté de communes.

⇒ Le Pays de Tronçais se caractérise par une économie dominée par l'agriculture en termes d'établissement et par le secteur public en termes d'emploi. Le taux de chômage demeure à un niveau élevé, tout comme le nombre de bénéficiaire CMU et de l'AAH. Enfin les revenus de la population restent en-deçà des moyennes départementale et nationale. Cela implique une paupérisation de la population et un accès moins important à la culture.

## **D. Autres caractéristiques.**

Tronçais, ce n'est pas seulement une sylviculture exceptionnelle avec ses retombées économiques, c'est aussi sa biodiversité avec ses espaces classés Natura 2000, ses réserves biologiques. Le Pays de Tronçais, particulièrement en Forêt, abrite de grands étangs et un patrimoine archéologique important. En dehors de la forêt, le Pays de Tronçais dispose d'un riche patrimoine historique et culturel (cités médiévales d'Ainay-le-Château et Hérisson).

Ce cadre de vie exceptionnel n'est pas pleinement exploité d'un point de vue culturel. En effet, la forêt mais aussi le patrimoine du territoire donnent la possibilité de créer une véritable action culturelle à l'échelle de la communauté de communes.

## **II. Diagnostic des dynamiques culturelles sur le territoire du la Communauté de Communes du Pays de Tronçais**

### **A. Un désert culturel ?**

Comme le suggère la géographe Claire Delfosse (Delfosse C., 2015, « Patrimoine – culture en milieu rural : désert culturel ou foisonnement ? Dans la revue *Pour*, 2015/2 (n°226)), il est à se demander si, à l’instar des territoires ruraux aujourd’hui, la communauté de communes du Pays de Tronçais ferait partie des déserts culturels ou à l’inverse s’il s’agit du lieu de foisonnement.

En effet, si l’on se réfère stricto-sensu aux budgets consacrés à la culture, ou encore au taux d’équipement, il peut apparaître comme un territoire souffrant d’un déficit d’action publique en la matière.

### **B. Un territoire foisonnant, riche de son activité associative et de ses acteurs locaux.**

Cependant, se limiter à la question des équipements ne permet pas de saisir toutes les dynamiques culturelles du Pays de Tronçais.

Elles reposent sur de multiples facteurs, et notamment la richesse de son tissu local, qui amènent au final plutôt à le considérer comme un territoire à l’action culturelle riche, mais fragile, nécessitant une action publique constante et soutenue dans le temps.

Le territoire compte ainsi sur de nombreux acteurs qui font la vie culturelle du territoire. Citons par exemple :

- la compagnie « la Belle Meunière » et « le Cube » qui est le lieu accueillant la compagnie sur la commune de Hérisson. La Belle Meunière est une compagnie de 30 à 45 salariés, proposant entre 60 et 100 représentations par an sur tout le territoire, y compris à l’international, des ateliers de médiation/transmission sur demande à destination de différents publics. Le Cube accueille 15 à 20 compagnies par an, pour une durée de résidence pouvant aller d’une semaine à deux mois. Cette volumétrie est due à ses excellentes conditions d’accueil, qui en font un lieu rarissime dans le paysage culturel français et reconnu en tant que tel ;
- le « Hérisson social club », toujours sur la commune de Hérisson, qui est une association rassemblant plusieurs centaines de personnes – simples adhérents ou membres actifs – participant chacun à sa mesure à la tenue, la gestion et l’animation d’un café associatif ainsi qu’à l’organisation d’évènements et au dynamisme de la vie culturelle du territoire ;
- le « Bistrot culture » à Ainay-le-Château : avec plus de 200 soirées par an, le Bistrot Culture est une véritable scène accueille des artistes venus du monde entier pour des soirées : cinéma, théâtre, concerts, lectures... ;
- l’association « Polymorph Corp. » à Cérilly, pour la valorisation de son territoire rural et en faveur de la création artistique. Elle y développe des activités culturelles, accueille et accompagne des artistes émergents et promeut un mode de vie respectueux de l’environnement ;
- le « Domaine M », à Cérilly également, qui accueille, à côté des résidences de création, des résidences de recherche en art contemporain et théorie des arts ;
- etc.

Au-delà des frontières de la communauté de commune, le territoire bénéficie de l'intervention d'acteurs présents sur le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, renforçant ainsi l'action culturelle : Centre Dramatique National à Montluçon (Théâtre des Ilets), compagnie le « P'tit Bastringue » à Cosne d'Allier, implantation du « Footsbarn Theatre » sur la commune de Haut Bocage, etc.

### **C. Un territoire qui a su tisser une action culturelle en s'appuyant sur ses atouts patrimoniaux.**

Comme évoqué dans la première partie, l'une des singularités du territoire est la présence de la forêt. Tronçais est considérée comme l'une des plus belles futaies d'Europe et bénéficie, à ce titre, du label de « Forêt d'exception ». Cette reconnaissance patrimoniale constitue, à la fois, un levier touristique et l'un des éléments fondateurs d'un projet de territoire. La forêt est aussi source d'inspiration pour la création et l'action culturelle sur le territoire.

Ce positionnement fait écho à celui investi par l'ensemble du territoire du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, qui constitue le bassin de vie auquel appartient la communauté de commune du Pays de Tronçais.

Porteur d'un projet culturel de territoire depuis 2010, le PETR porte aujourd'hui, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan paysage initié en 2020, une démarche « Culture et Paysage » sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche vise au développement d'actions de sensibilisation sur le thème de paysage par le biais d'actions de création et de médiation artistique et culturelle, tout en accompagnant les cinq EPCI qui le composent dans la structuration de leur action publique en matière de culture avec en point de mire, notamment, un accompagnement à la construction de CTEAC.

« Culture et paysage » a été lancée en 2022 en tant qu'opération de préfiguration, avec pour objectif de mener une démarche pragmatique avec les EPCI leur permettant de structurer un réseau d'action. Elle permet d'identifier des intervenants, des partenaires, des publics « cibles » et de nouer des partenariats sur le thème de la création et de la médiation artistique en lien avec le paysage. La démarche se poursuit en 2023

Elle constitue une porte d'entrée vers l'élaboration de projets de CTEAC qui pourrait dépasser la question du paysage. D'ores et déjà, elle participe à développer le parcours culturel des habitants et la dynamique du secteur en proposant un accès aux arts et à la culture, dès le plus jeune âge, aux publics qui peuvent en être les plus éloignés.

Dans ce cadre, la communauté de communes du Pays de Tronçais fait partie des EPCI précurseurs du territoire quant à l'élaboration d'une CTEAC, expérience sur laquelle le PETR s'appuie pour accompagner le reste des collectivités.

- ⇒ Il est à noter que la communauté de communes a déjà mis en place deux projets culture dans les écoles et les EHPAD. Un nouveau projet est en cours de construction pour 2023-2024 autour de la photographie et la bande dessinée. Un autre projet est en cours d'élaboration pour 2024-2025

#### **D. Des habitudes de travail avec les établissements du territoire**

La richesse du tissu culturel du territoire de la communauté de communes du Pays de Tronçais, mêlée à la présence d'acteurs structurants sur le territoire du PETR, comme le CDN de Montluçon, fait de cet EPCI un territoire réceptif au déploiement de l'action culturelle et capables d'accueillir, dans de bonnes conditions, le développement de projets artistiques et culturels.

Cette convention territoriale est d'ailleurs née de la coopération entre les acteurs publics du Pays de Tronçais et les acteurs culturels locaux, qui a notamment permis d'expérimenter des actions EAC et l'émergence d'une stratégie quant au développement de l'action culturelle sur le territoire.

Récemment, le développement de la démarche « Culture et Paysage » du PETR a révélé le Pays de Tronçais comme l'un des territoires les plus prompts à se saisir des démarches d'éducation artistique et culturelle.

#### **E. Mais un territoire souffrant d'une coordination insuffisante.**

La communauté de communes du Pays de Tronçais bénéficie sur son territoire d'une effervescence culturelle notable avec de nombreux acteurs proposant des approches et offres culturelles particulièrement variées.

Si les impacts économiques de ces activités sont relativement peu quantifiés, une dynamique est à l'œuvre. Celle-ci semble être un facteur d'attractivité du territoire.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la communauté de communes totalisait 5,1 associations pour 100 habitants contre 2,7 pour la France métropolitaine. A cette même date, 381 associations sont implantées sur le territoire dont 110 relatives à la culture et aux loisirs (29 %).

Des coopérations entre les différents acteurs existent mais elles pourraient être approfondies. Un besoin de coordination et de facilitation dans le déploiement de l'offre culturelle locale est fortement demandé, ainsi que la capacité à soutenir une action publique dans le temps.

## **II. Capacité d'ingénierie du territoire.**

### **A. Composition de l'équipe administrative.**

La communauté de communes du Pays de Tronçais s'appuie sur une petite équipe administrative et ne compte pas de personnel dédié à l'ingénierie. Le Directeur Général des Services se concentre sur une partie de la gestion quotidienne de la structure (management, conseil aux élus, préparation, exécution et suivi des décisions) mais aussi sur le développement du territoire (économie, tourisme, action sociale, culture, petite enfance). Il assure également l'intérim du poste de responsable de la voirie, des bâtiments et des chemins de randonnées.

Le reste de la gestion quotidienne (7 000 000 € de budget, une quarantaine d'agents avec des compétences du quotidien et de proximité : voirie, école, enfance, culture, action sociale) est assurée par une Responsable des Affaires Générales et des Moyens.

La direction générale est aidée par une assistante de direction, une comptable, une coordinatrice scolaire et périscolaire ainsi qu'une directrice d'accueil de loisirs.

Au cours des deux derniers mandats (2008-2014 et 2014-2020), la communauté de communes a fait appel à des bureaux d'études pour l'accompagner sur des projets ponctuels.

### **B. Tentative d'un projet de mandat 2020-2026.**

A l'aube du mandat 2020-2026, la communauté de communes a lancé une démarche collaborative afin de construire avec les acteurs économiques et associatifs un projet de développement économique territorial qui pourra prendre la forme d'un plan de mandat. La démarche concernait trois secteurs :

- la filière bois ;
- le tourisme ;
- la culture.

En effet, ces domaines différencient la communauté de communes de ses voisins par leur forte implantation locale et leur dynamisme.

Les objectifs de cette démarche collaborative étaient :

- prendre conscience des richesses locales et des collaborations possibles avec les acteurs locaux afin de fédérer, renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire ;
- proposer des pistes d'actions portées par la seule communauté de communes, conjointement avec les acteurs locaux ou uniquement par ces derniers ;
- mobiliser et valoriser les acteurs locaux et les associer durablement à la mise en œuvre des mesures afin de garantir leur efficacité.

Cette démarche s'est traduite par :

- des rencontres et entretiens avec des acteurs locaux : réalisation de quatorze entretiens (avril et juin 2019) ;
- l'organisation de trois ateliers : afin de construire des propositions d'actions collectives à la fois portées par les acteurs locaux et la communauté de communes (octobre et novembre 2019) ;
- la présentation de la synthèse aux élus en conseil communautaire (mars 2020).

Malheureusement, l'arrivée de la pandémie avec notamment pour conséquence le report des élections communautaires en juillet 2020 et la nécessité de gérer la crise sanitaire, notamment dans les quatorze écoles gérées par la communauté de communes, n'ont pas permis de poursuivre cette démarche.

**C. Nouvelle équipe pour de nouveaux projets en utilisant des atouts solides mais souvent négligés.**

Le renouvellement municipal et communautaire de 2020 a amené des nouveaux élus aux postes clés, notamment à la Présidence et aux Vice-Présidences.

Contrairement à beaucoup de territoires ruraux, le Pays de Tronçais dispose de sérieux avantages :

- une identité forte grâce à sa forêt d'exception® avec ses atouts économiques et environnementaux ;
- une agriculture solide ;
- un secteur médico-social distinctif notamment avec le Centre Hospitalier Spécialisé d'Ainay-le-Château ;
- une petite citée de caractère (Hérisson) ;
- des bourgs qui portent des projets structurants pour l'ensemble du territoire ;
- un espace propice aux activités de pleine nature ;
- une activité culturelle dynamique (théâtre, musique et plus largement associatif) ;
- un tiers-lieu à Cérilly ;
- des projets innovants en matière d'économie sociale et solidaire ;
- la porcelaine de Coulevre.

⇒ Cette nouvelle équipe veut faire du tourisme et de la culture des piliers du développement territorial, d'autant que le territoire constitue un point fort touristique et culturel du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, et plus largement du Département.

## STRATEGIE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

### **I. Atouts de la culture en Pays de Tronçais.**

Cinq atouts sont à prendre en compte en rapport avec la culture sur le territoire :

- une bonne capacité de mobilisation autour des manifestations proposées ;
- un public en demande qui n'est pas la simple consommation d'offre culturelle mais dans une dynamique d'échanges ;
- une reconnaissance nationale voire internationale, dans leur secteur, de certains lieux et artistes résidant sur le territoire ;
- un cadre et une qualité de vie très attractifs pour les artistes ;
- des activités valorisantes pour les communes avec un impact positif sur le tourisme et le renouvellement de la population.

### **II. Difficultés de la culture en Pays de Tronçais.**

Cinq difficultés sont à prendre en compte en rapport avec la culture sur le territoire :

- peu de sources de financement ad hoc pour les structures en lien avec manque de rémunération des acteurs locaux ;
- absence d'une politique culturelle locale ;
- manque de transports locaux, ce qui ne facilite pas la circulation des publics entre les différentes offres ;
- absence de coordination des offres ;
- absence de communication entre les acteurs locaux.

### **III. Plan d'actions relativement restreint mais réalisable du projet de mandat 2020-2026.**

Ce plan d'actions est un condensé des mesures envisagées par les participants du secteur de la culture au projet de mandat 2020-2026. Il est possible de l'utiliser dans le cadre de la construction de la CTEAC.

L'action transversale est de construire un projet d'éducation artistique et culturelle. Celle-ci serait notamment possible en réalisant quatre actions en amont :

- renforcer l'interconnaissance entre acteurs culturels ;
- renforcer et organiser la communication culturelle locale ;
- renforcer et organiser la communication extérieure ;
- sensibiliser les élus.

#### **A. Renforcer l'interconnaissance entre acteurs culturels.**

Les acteurs culturels se connaissent bien mais mènent peu de projets communs, inter-associatifs. Il n'existe pas d'outil de recensement permettant de repérer facilement les acteurs, leur location et les objectifs de leur action.

Aujourd'hui, la communauté de communes apporte un soutien financier aux associations d'intérêt communautaire. Auparavant, elle menait les dispositifs suivants :

- organisation d'un forum des associations biennal ;
- édition d'un guide des associations tous les deux ans.



Dans les mesures envisagées, il peut être mené :

- faire évoluer le forum des associations pour en faire davantage un temps d'échanges inter-associatifs ;
- faire un recensement des acteurs culturels présents sur le territoire ;
- encourager la création d'espaces de coworking dédiée aux activités culturelles.

Pour ce faire, il convient que du temps de travail d'un agent de la communauté de communes y soit dédié.

Avec cette action, les deux objectifs recherchés sont :

- faciliter les coopérations ;
- faire circuler et partager les compétences réseaux et évènements.

#### **B. Renforcer et organiser la communication culturelle locale.**

Les habitants de la communauté de communes connaissent souvent mal les différentes associations culturelles du territoire et ne sont pas au courant des évènements proposés. Au-delà de la circulation de l'information, il est nécessaire de mener un travail de pédagogie et de médiation auprès des habitants.

Aujourd'hui, la communauté de communes dispose :

- d'un site internet avec un page agenda dédiée aux évènements du territoire ;
- d'une page Facebook ;
- d'une page Instagram ;
- d'une application mobile (Intramuros) où la collectivité et les communes peuvent faire figurer les évènements du territoire ;
- d'une édition d'un journal local : *La Voix des Chênes* ainsi que les bulletins municipaux ;
- d'un clip officiel via BFMTV.COM.

Dans les mesures envisagées, il peut être réfléchi :

- créer davantage d'espaces physiques dédiés à la communication au sein de la communauté de communes ;
- créer, à l'échelle de la communauté de communes, une stratégie de communication culturelle avec des informations hiérarchisées ;
- relayer « davantage » l'information sur les supports existants : bulletins municipaux, *La Voix des Chênes*, *Reflets d'Allier* ;
- s'interroger sur l'évolution des supports existants.

Pour ce faire, il convient que du temps de travail d'un agent de la communauté de communes et d'un agent de l'office de tourisme y soient dédiés.

Avec cette action, les deux objectifs recherchés sont :

- améliorer l'accès à l'information locale ;
- sensibiliser les habitants à la richesse culturelle locale afin qu'ils en soient les « premiers ambassadeurs ».

### **C. Renforcer et organiser la communication extérieure.**

Les participants ont estimé que le Pays de Tronçais semble parfois « oublié » dans les supports de communication à l'échelle nationale et internationale. Ils estiment un manque de coordination et un flou dans la répartition des tâches liées à la promotion du territoire entre les différents échelons administratifs.

Un Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) a été créé avec d'autres EPCI et le PETR. Un transfert partiel de la compétence tourisme a été effectué. L'OTI a créé un nouveau site internet.

Dans les mesures envisagées, il est mentionné : construire une stratégie de communication coordonnée entre la communauté de communes, le PETR, l'OTI, le Département et la Région.

### **D. Sensibiliser les élus.**

Les participants ressentaient un manque de soutien politique de la part des élus locaux qui semble être lié à un manque de connaissance réciproque.

Les solutions proposées sont :

- créer des temps de rencontre et d'échanges ;
- organiser des visites des lieux culturels.

Autrement dit, il est envisagé de mettre en place un éduc'tour pour les élus communautaires qui serait organisé par les acteurs culturels volontaires.

Cette sensibilisation a évolué puisque les élus locaux souhaitent mettre en place une CTEAC à l'échelle de la communauté de communauté. A noter, que cette proposition avait déjà été amorcée lors du projet mandat 2020-2026.

### **E. Education artistique et culturelle : une action fédératrice et transversale.**

Le Pays de Tronçais dispose de nombreuses ressources : des associations culturelles proposant une grande variété d'activités et des personnes ressources avec des savoirs faire à transmettre.

Afin de mener cette éducation artistique et culturelle, il convient de créer un Comité de Pilotage et un Comité Technique.

Le Comité de Pilotage serait constitué des membres suivants :

- Le Président de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;
- La Vice-Présidente en charge de la culture de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;
- Le Président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant élu ;
- Le Président du Conseil départemental de l'Allier ou son représentant élu ;
- Le Président du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ou son représentant élu ;
- La Présidente de l'OTI de la Vallée du Cœur de France ou son représentant élu ;
- La Présidente de la CAF de l'Allier ou son représentant élu ;
- La directrice de la CAF de l'Allier ou son représentant ;
- L'élus référent de la MSA ou son représentant ;

- Monsieur le directeur de la MSA ou son représentant ;
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Montluçon ou son représentant ;
- Madame la DASEN de l'Allier ou son représentant ;
- Un représentant de la DRAC ;
- Un représentant de la DRAAF.

Le Comité Technique sera constitué des membres suivants :

- La Vice-Présidente en charge de la culture de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;
- Le Directeur Général des Services de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;
- Un représentant du service éducation artistique et culturelle du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Un représentant du rectorat ;
- Un représentant du service éducation artistique et culturelle du Conseil départemental de l'Allier ;
- Le Directeur du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher ;
- Le Directeur de l'OTI de la Vallée du Cœur de France ;
- Les Directeurs d'école du Pays de Tronçais ;
- Les Directeurs des maisons de retraite du Pays de Tronçais ;
- La Directrice du CHS d'Ainay-le-Château ;
- Un représentant des services de la CAF ;
- Un représentant des services de la MSA ;
- Les acteurs locaux du milieu culturel.

Le comité technique devra notamment :

- préparer les réunions du comité de pilotage afin que les membres de celui-ci puissent prendre les décisions. Le comité de pilotage se réunira une à deux fois par an ;
- se réunir dès que le besoin sera nécessaire pour l'avancée du plan d'actions.

Les membres du comité technique pourront se réunir en nombre restreint en fonction des dossiers à traiter.